

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION N° B.2024-11

FÊTE DES 20 ANS DU PARC : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Date de la convocation
17/01/24

Le 23 janvier 2024 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		P. MOUNAUD	x		
PLAZANET Mélanie	X				
SERRE Françoise		M. PLAZANET	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline			X		
PETIT Christophe			X		
23 DEFEMME Catherine	X				
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte		P. BRUGERE	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard		C. HORNEBECK	X		
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise		S. SAVIGNAC	X		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)
Madame Mélanie LE NUZ (Responsable Evaluation et Animation territoriale)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET 8204 (Susciter l'appropriation)

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe(s) : 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation : 7 – Transmettre les savoirs du territoire,

Mesure(s) : 32 – Concevoir un programme éducatif territorial

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et acteurs

Mesure 36 : Organiser la communication

Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales

Mesure 38 : Développer des coopérations

Contrat de Parc 2023-2026 – FICHE ACTION N°6.3: Evènement annuel du Parc

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2013-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°B.2023-84 du Bureau syndical du 21 Novembre 2023 sur le financement du projet,

Contexte :

Depuis sa création en 2004 le Parc a eu plusieurs fois l'occasion de concevoir des événements d'envergure, notamment avec les festivals Ligne(s) de partage en 2009 et 2011.

Il est proposé de mettre à nouveau en œuvre un évènement de ce type, un évènement Parc qui s'adresse à tous les habitants et qui marque leur appartenance à ce territoire classé et qui valorise l'action réalisée par le Parc pour ce territoire. Cet évènement pourrait avoir lieu tous les ans ou tous les deux ans.

En 2024, le PNRML fêtera ses 20 ans d'existence. Ainsi cette année d'anniversaire sera le premier évènement porté par le Parc qui pourrait devenir récurrent par la suite.

Description du projet :

Le bureau syndical du 21 novembre 2023 a validé un premier plan de financement, avec notamment un auto-financement de 14 000 € et une aide de l'Europe (FEDER OS 5- via programme porté par le Pays Haute-Corrèze Ventadour - AXE N°2 - Valorisation et développement de l'offre culturelle, patrimoniale et sportive) de 50 000 euros.

Or la mise en place de ce dernier fonds et notamment des modalités de sélection des dossiers n'est à ce jour pas opérationnelle, au sein du Pays Haute-Corrèze Ventadour.

Il apparaît donc plus prudent de rechercher de nouvelles pistes de financement et notamment de solliciter la Région Nouvelle Aquitaine pour une subvention exceptionnelle liée à cet événement.

Nouveau plan de financement :

DEPENSES	Euros TTC	RECETTES	Euros TTC	TAUX
Spectacles et intervenants (achat et création spectacle, conférence)	26 000 €	Région	20 000 €	30,30%
Frais de réception (repas et hébergement des intervenants et invités, apéritif offert et clôture)	10 000 €	FEDER (via le Pays HCV)	32 000 €	48,49%
Frais d'expositions (frais transport, location, accrochage...)	10 000 €			
Frais de communication (impression, diffusion, achat image et/ou prestation conception graphique)	15 000 €	Autofinancement	14 000 €	21,21%
Fournitures et dépenses diverses (location barnums, tables, chaises, achat fluides,...)	5 000 €			
TOTAL	66 000 €		66 000 €	100,00%

Ces montants seront amenés à évoluer suivant la finalisation du programme de l'événement, les réponses aux marchés ainsi que les retours des financeurs. Ils ne tiennent pas compte du temps d'ingénierie mis à disposition par le Parc via ses agents, ni du temps de bénévoles apporté par les partenaires associatifs et techniques, pour l'organisation et la réalisation de l'événement.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le nouveau plan de financement prévisionnel pour cet événement ;
- d'autoriser le Président à :
 - Modifier le plan de financement selon les retours des financeurs et devis, dans la limite des 14 000 euros d'autofinancement du Parc,
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente prestation et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Engager les commandes publiques des prestations ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider le nouveau plan de financement prévisionnel pour cet événement ;
- d'autoriser le Président à :
 - Modifier le plan de financement selon les retours des financeurs et devis, dans la limite des 14 000 euros d'autofinancement du Parc,
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente prestation et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Engager les commandes publiques des prestations ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	3	3		
Départemental = 6	2	1	2	2		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		9	14	14		

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 01.02.24
Et qu'elle a été affichée le 02.02.24

REÇU LE
01 FEV. 2024
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

